

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le huit décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Richard SENEGAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM SENEGAS Richard, GREGOIRE Valery, BOYER Florent, GIRARD Alain, BABIN Sébastien, MOLLION Gaël, REDJDAL Loïc et Mmes LAPORTE Delphine et PETIT Caroline

ETAIENT ABSENTS : M BARNAULT Pascal et Mme VACHER Claire

Procuration : Mr BARNAULT Pascal a donné procuration à Mr SENEGAS Richard

Le conseil a choisi pour secrétaire PETIT Caroline

Monsieur le Maire demande au conseil si on peut rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'acquisition d'un PC portable. Le conseil municipal accepte.

D-488-2020- – AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2021

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir en Avril 2021.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

D-489-2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président informe le conseil syndical qu'une décision modificative doit être prise afin de pouvoir régulariser des comptes de la section fonctionnement. Il propose les modifications suivantes :

Intitulés	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montants	Compte	Opé.	Montants
Fonctionnement						
Dépenses imprévues	022		855.35			
Attributions de compensation				739211		855.35
Indemnités	6531		1 132.46			
Autres matières et fournitures				6068		1 132.46
Taxes foncières	63512		77.87			
Cotisations versées au FNAL				6332		23.20
Cotisations au centre national et aux centres de gestion				6336		54.67

Le conseil municipal à l'unanimité autorise ces modifications.

D-490-2020 – ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la crise du COVID 19, le recours à la visio-conférence est en plein essor. La Maire ne dispose pas d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un micro.

La société CERIG nous a présenté un devis comprenant un ordinateur avec un antivirus et le pack OFFICE pour un montant de 1 634 € H.T.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal donne son accord pour cet achat qui sera budgété sur le budget 2021 et charge Monsieur le Maire de solliciter auprès une demande de subvention ainsi que son préfinancement.

D-491-2020 – SITUATION D'AVANCEMENT DU PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur POITRENAUD, de la société ABO Wind, est venu présenter au conseil municipal le projet photovoltaïque au sol.

Les informations concernant la production d'électricité couplée à la partie agricole d'élevage ovins, ont été suffisamment éclairantes pour que le conseil, après discussion, apporte par son soutien au développement de ce projet innovant.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse

Signatures des membres présents

Le Maire
Richard SENEGAS

Le 1er Adjoint
Valéry GREGOIRE

Le 2^{ème} Adjoint
Alain GIRARD

Conseiller
BARNAULT Pascal
(Absent excusé)

Conseillère
Claire VACHER
(Absente excusée)

Conseillère
Delphine LAPORTE

Conseillère
Caroline PETIT

Conseiller
Loïc REDJDAL

Conseiller
Gaël MOLLION

Conseiller
Florent BOYER

Conseiller
Sébastien BABIN